la force syndicale FO 92 Hauts-de-Seine

FORMATION

Union Départementale CGT Force Ouvrière des Hauts-de-Seine - 37 rue Gay Lussac - 92320 CHATILLON - Tél.: 01 47 36 74 03 - e.mail : udfo92@orange.fr

PROGRAMMATION DES STAGES POUR L'ANNEE 2019

Découverte de FO et moyens d'actions du syndicat (Adhérents ayant un intérêt pour l'action syndicale. **Attention** pour accéder aux différentes sessions, il faut impérativement avoir fait ce stage)	✎ Semaine 15 : du 8 au 12/04/2019 ✎ Semaine 27 : du 1 au 5/07/2019 ✎ Semaine 38 : du 16 au 20/09/2019 ✎ Semaine 51 : du 16 au 20/12/2019
CE/CSE Concerne les entreprises d'au moins 50 salariés Formation à la charge du CE/CSE (être membre titulaire du CE/CSE, inscription possible des élus suppléants et des représentants syndicaux après accord du CFMS et avoir effectué le stage Découverte de FO)	🕮 Semaine 02 : du 4 au 8/02/2019
Se Développer (être secrétaire de syndicat ou de section syndicale et/ou ayant un mandat du syndicat pour pouvoir mettre en œuvre un plan de développement et avoir effectué le stage Découverte de FO)	🕮 Semaine 14 : du 1 au 5/04/2019
Connaitre ses droits 2 (avoir effectué le stage Découverte de FO et Connaitre ses droits 1)	✍ Semaine 21 : du 20 au 24/05/2019
Connaitre ses droits 1 (réserver en priorité aux IRP du privé ainsi qu'aux camarades de la Fonction Publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement et avoir effectué le stage Découverte de FO)	✍ Semaine 25 : du 18 au 20/06/2019
Informations PAP/CSE (avoir effectué le stage Découverte de FO et manifester un intérêt pour l'action syndicale)	✍ Semaine 41 : du 8 au 9/10/2019
Trésorier de syndicat Concerne les syndicats ayant des ressources inférieures à 2000 euros (être secrétaire ou secrétaire-adjoint, trésorier ou trésorier-adjoint de son syndicat et avoir effectué le stage Déc. FO)	✍ Semaine 41 : du 10 au 11/10/2019

Pour le bon fonctionnement administratif, nous vous rappelons quelques règles de base à respecter :

1 – Faire valider la demande de stage par le syndicat.
2 – La transmettre à l'udfo92 **deux mois avant le début** du stage.
3 – Faire la demande de congé de formation « économique et sociale » **un mois avant le début** du stage (délai réglementaire).
4 – Prévenir l'udfo92 en cas d'absence au stage (Pb au travail, maladie, autres…)

Quelques informations complémentaires :

Les stages se dérouleront dans les locaux de l'Union Départementale.
Les repas seront pris en commun et pris en charge par le CFMS.

Les camarades qui habitent loin peuvent contacter l'udfo92 afin d'envisager l'inscription au stage se déroulant dans leur département d'habitation (les échanges se font uniquement d'UD à UD)